



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 avril 2023

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 089-248900896-20230406-2023\_31-BF

S<sup>2</sup>LOW

FINANCES

L'an deux mille vingt-trois, jeudi 6 avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 28 mars 2023, se sont réunis au foyer communal de Chaumont (16 avenue des Chaumes), sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN.

En exercice : 38

Présents : 25

Votants : 30

**Étaient présents (titulaires) :** Mesdames et Messieurs Fouet, Coquille (Champigny), Devinat (Chaumont), Denisot (Compigny), Sylvestre (Cuy), Babouhot (Gisy-les-Nobles), Bonneau (La-Chapelle-sur-Oreuse), Cots (Pailly), Aubert (Plessis-Saint-Jean), Dorte, Joly, Chislard (Pont-sur-Yonne), Martin (Serbonnes), Pitou, Lemétayer (Sergines), P.Bardeau (Thorigny-sur-Oreuse), Spahn, Delalleau (Villeblevin), Goglins (Villemannoche), Laventureux (Villenavotte), Bourreau, Coutouly, Sineau (Villeneuve-la-Guyard)

**Étaient présents (suppléants) :** Mesdames et Messieurs Offrédi (Evry), Guéret (Michery)

**Étaient absents :** Mesdames et Messieurs Brochier (Champigny), Rangdet (Courlon-sur-Yonne), Gonnet (Evry), Michaut (Michery), Gesserand (Perceneige), Duval, Desserey (Pont-sur-Yonne), Le Gac (Saint-Sérotin), C.Bardeau (Thorigny-sur-Oreuse), Beaumont (Villeblevin), Piète, Cochenec (Villeneuve-la-Guyard), Hautecoeur (Villeperrot), Nezonnet, Dauphin (Vinneuf)

**Pouvoirs :** Mesdames et Messieurs Rangdet à Martin, Duval à Dorte, Desserey à Chislard, C.Bardeau à P. Bardeau, Cochenec à Coutouly,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Générale des Collectivités

### Objet : Budget primitif 2023 du budget principal de la Communauté de Communes Yonne Nord

#### Le Conseil communautaire, Vu

- le code général des collectivités territoriales,
- l'instruction budgétaire et comptable M 14,
- le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du conseil communautaire du 16 mars 2023,
- la présentation en réunion de la commission finances et du Bureau le 20 mars 2023 ;

#### Considérant,

- qu'il convient d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2023 dans les conditions prévues par les textes ci-dessus ;

#### Entendu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le budget primitif du budget principal de la CCYN pour l'exercice 2023 par un vote au niveau du chapitre arrêté à la somme de :

Section de fonctionnement	14 484 460 €
Section d'investissement	4 393 425 €

Le Secrétaire de Séance, Michel Joly

Président, Thierry SPAHN

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture de Sens le 18 avril 2023 et de sa publication légale le 18 avril 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>